



Mariage francais marocaine

Par Visiteur

Bonjour,
je suis francais et ma copine marocaine (elle n'est jamais venue en france). Notre souhait est de nous marier en france et vivre ensemble en france mais on ne sait pas quelle est la procédure à suivre pour qu'elle vienne en france et ensuite pour le mariage (est ce possible avec visa touristique?...) Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Votre fiancée doit faire une demande de visa long séjour en vue de se marier.
L'obtention de ce visa lui permettra non seulement de se marier mais également de résider avec vous en France et de demander une carte de séjour vie privée et familiale.
Le mariage est possible avec une visa court séjour mais elle ne pourra pas résider en France plus de trois mois et sera de toute façon contrainte de retourner en Tunisie afin de faire une demande de visa long séjour car sans ce visa le demande de carte de séjour n'est pas possible. Donc autant demander tout de suite un visa long séjour.

Hormis ce document, vous devez produire les documents demandés par la la mairie de commune du lieu de célébration du mariage: Un extrait d'acte de naissance daté de moins de six mois, une pièce d'identité, un certificat pré-nuptial de moins de 2 mois (visite médicale obligatoire, à faire en France), et également prévoir un certificat de célibat.

Je reste à votre entière disposition.

Bien cordialement